

L'examen d'entrée avant le bac ? Non à l'augmentation des biais sociaux !

Deux ans après la dernière réforme le déplaçant de fin août à fin juin, le concours d'entrée à Sciences Po, de par la volonté du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est appelé à être avancé non plus après le baccalauréat, mais pendant l'année de Terminale. En effet, Sciences Po, du fait de sa procédure de sélection, est actuellement détaché de la procédure et du calendrier du système Admission Post-Bac (APB), système par lequel les lycéens formulent leurs vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur. Sciences Po donnant ses résultats après la fin de cette procédure, les centaines d'admis, qui avaient été pris par l'un de leur vœu sur APB, se rétractent donc trop tard pour que leurs places soient correctement réattribuées : ce sont en fin de chaîne entre 5 et 6000 étudiants qui ne sont pas affectés là où ils l'auraient voulu du fait de ce décalage de calendrier. C'est pour faire cesser ce dysfonctionnement que le Ministère demande aujourd'hui à la Direction de l'IEP de décaler le concours.

La question du concours d'entrée est chère à l'UNEF : pas en tant que telle, mais du fait de ses conséquences sur l'accès à Sciences Po et de ce qu'elle révèle pour l'enseignement supérieur en général. En effet, le résultat des voies de sélection à l'entrée de Sciences Po, et du concours en particulier est sans appel : les classes populaires et moyennes sont sous-représentées chez les étudiants de l'IEP (68% des étudiants inscrits en 2010-2011 étaient issus des milieux aisés). La sélection à l'entrée est donc socialement très biaisée, et le demeure malgré les réformes successives, notamment celle de 2009. C'est là l'effet pervers de toute sélection à l'entrée : si elle se veut académique, elle se retrouve être finalement également sociale.

Or, l'objectif de l'UNEF est celui de la démocratisation de l'enseignement supérieur, celui de l'accès à tous à des études de qualité. Nous estimons que la division actuelle entre universités, classes préparatoires, instituts universitaires de technologie et grandes écoles est nuisible à la lisibilité, à l'efficacité et à l'égalité du système d'enseignement supérieur. C'est pourquoi nous revendiquons l'unification de ces filières dans un seul et même service public garantissant à tous l'égalité d'accès et des conditions d'études, donnant à chacun la possibilité de s'émanciper intellectuellement et de se munir de la meilleure arme contre le chômage, le diplôme. Pour abolir cette division, qui instaure un système à deux vitesses qui freine la démocratisation, il faudrait donc abolir leur séparation, qui se concrétise notamment par la sélection à l'entrée de certains établissements.

Notre idéal est donc l'absence d'examen sélectif, de toute sorte, à l'entrée de Sciences Po. Cependant, nous sommes conscients des raisons matérielles ne permettant pas d'y parvenir dans l'immédiat. C'est pourquoi, plutôt qu'une opposition stérile à tout projet de réforme du concours, nous poursuivons notre objectif de démocratisation en luttant pour qu'il soit de moins en moins socialement discriminant. Dans tous concours, il existera toujours des biais sociaux. Mais nous pouvons cependant les réduire. En analysant leurs sources et en trouvant les solutions adaptées, nous pouvons les diminuer. C'est ce que nous avons fait en 2009, à travers par exemple le changement de date ou encore les garanties sur le contenu de l'épreuve d'Histoire.

C'est la même démarche que nous adoptons face à cette nouvelle réforme. Nous pensons que l'avancement de la date de l'examen au cours de l'année de Terminale comporte des risques très importants qui pourraient faire reculer considérablement la démocratisation de Sciences Po : le manque d'information, l'autocensure, l'inadaptation des épreuves. Mais la contrainte, qui est celle du Ministère, rend inévitable le déplacement, et il serait irresponsable et démagogique de se contenter d'une opposition de principe sans se battre dans l'intérêt des futurs étudiants. Nous avons donc décidé de travailler à faire en sorte que cette réforme se fasse dans le sens de la justice sociale et pas dans celui de l'augmentation des inégalités. Pour cela, nous avons associé les étudiants à notre réflexion et à notre mobilisation, et les associerons demain encore si nécessaire : il est des conditions à cette réforme que nous considérons comme étant indispensables afin de ne pas faire reculer l'égalité des chances face au concours et la démocratisation de l'IEP.

Ce dossier a donc pour but d'identifier les lacunes du concours actuel, les risques provoqués par le changement de date, et de proposer les solutions y répondant. Nos analyses se nourrissent notamment des différentes études réalisées par M. Vincent Tiberj, sociologue à Sciences Po. Ces dernières nous apprennent qu'à résultats équivalents au bac, actuellement, un candidat issu des milieux populaires a 2,2 fois moins de chances qu'un candidat issu des milieux favorisés de réussir ; qu'un parisien a 2,5 fois plus de chances de réussir qu'un provincial ; les candidates 2 fois moins que les candidats. Déplaçons le concours, réformons-le, mais dans un objectif principal : réduire les biais sociaux !

I. Des biais sociaux persistants qui risquent de s'aggraver

- A. L'autocensure : la principale barrière à l'entrée de Sciences Po
- B. Des procédures d'entrée inégalement biaisées
- C. La réforme du concours en 2009 : des premières avancées intéressantes
- D. Les risques d'un déplacement des épreuves avant le baccalauréat

II) Le changement de calendrier offre des opportunités et dicte des nécessités pour éviter une recrudescence des biais sociaux

- A. La voie d'admission par CEP conservée
- B. La procédure Mention TB disparaît : une procédure sur dossier doit demeurer !
- C. Pour une date qui garantisse l'égalité et l'accessibilité à tous
- D. La nécessité d'une délocalisation plus large contre les biais géographiques et l'autocensure
- E. Le concours en une seule journée, une opportunité à saisir

III) Les épreuves doivent s'ajuster aux changements de calendrier pour combattre des biais socioculturels considérables

- A. Des épreuves actuellement discriminantes
- B. Modifier les épreuves pour que le lycée reste la meilleure préparation au concours
- C. L'« effet concours » : des effets bénéfiques d'une sélection en deux étapes

IV) Synthèse de nos analyses et propositions

V) Annexes et questions fréquemment posées

- A. Intégrer APB : une démarche complexe et risquée
- B. Qu'est-ce que le mérite ?
- C. La « baisse du niveau »

.....

I) Des biais sociaux persistants qui risquent de s'aggraver

A. L'autocensure : la principale barrière à l'entrée de Sciences Po

Publiée à l'occasion des 10 ans de la procédure CEP, l'étude de Vincent Tiberj sur la démocratisation à Sciences Po constitue un rappel bienvenu dans le contexte de la réforme actuelle. En effet, vu le poids des aspects techniques liés aux contraintes de dates ou aux formats et contenus d'épreuves à modifier, il peut arriver d'oublier l'obstacle le plus crucial qui se dresse sur la route des potentiels candidats à Sciences Po : l'autocensure.

L'autocensure constitue le premier et le principal biais qui influe sur la composition sociale des étudiants de Sciences Po à travers la propension à se porter candidat : ainsi, en 2010, 78% des candidats étaient issus de catégories sociales favorisées, bien loin de refléter un portrait fidèle des bacheliers. Inversement, très peu de personnes issues de catégories sociales moins favorisées se présentent au concours, faute d'oser croire qu'elles ont leur chance ou faute que l'information sur l'existence et la possibilité de faire Sciences Po leur parvienne.

Cette vaste surreprésentation des classes favorisées, doublée d'une sous-représentation des classes dites populaires parmi les candidats de Sciences Po est demeurée stable même quand on a tenté, comme ça a été le cas ces dernières années, de modifier les épreuves pour les rapprocher du bac au niveau du format et du contenu ou de limiter l'influence des prépas d'été en décalant le concours en juin. Ainsi, comme le rappelle Tiberj, « on comptait 3,5% d'enfants d'employés et 1% d'enfants d'ouvriers parmi les candidats de 1998, ils sont désormais respectivement 5,5% et 1,5%. Il y a bien progression mais elle est anecdotique. »

Les barrières principales sont donc non seulement l'examen écrit en lui-même, mais également les coûts qu'il occasionne : en effet, il est actuellement nécessaire de déboursier 130 euros pour passer le concours, ce qui constitue une barrière financière non négligeable. De plus, la nécessité de monter à Paris pour passer le concours représente également des coûts financiers considérables, en billets de train, hôtel, etc. Ainsi, l'expérience de la possibilité de passer le concours à Nancy a fait ses preuves : en effet, la plus grande diversité sociale des personnes s'étant inscrites pour y passer le concours montre que la perspective de devoir passer un examen écrit à Paris est un élément dissuasif pour de nombreux lycéens.

C'est pourquoi, pour combattre l'autocensure, il est nécessaire de *délocaliser les examens écrit et oral*, en permettant au plus vite aux lycéens de passer les épreuves sur l'ensemble des campus délocalisés, pour une plus grande égalité territoriale. Par ailleurs, *le concours doit devenir gratuit afin de supprimer la barrière financière*. Enfin, tous les CIO et les lycées doivent recevoir et pouvoir *transmettre aux lycéens des brochures d'information claires* qui permettent à tous de connaître Sciences Po et d'envisager une candidature.

B) Des procédures d'entrée inégalement biaisées

Au-delà du phénomène d'autocensure, les enquêtes de Vincent Tiberj ont montré que l'ensemble des procédures d'entrée présentent des biais sociaux, et ne sont donc pas justes socialement en ce que des étudiants qui ont un niveau académique équivalent n'ont pas les mêmes chances d'entrer à Sciences Po.

La procédure Convention Education Prioritaire est présentée comme étant la moins injuste socialement, ce qui n'a rien d'étonnant en ce qu'elle cible les candidats en fonction du statut de leur lycée. Cette initiative a fait ses preuves aujourd'hui; contribue considérablement à la diversité du corps étudiant et à l'accessibilité de tous à l'IEP en per-

mettant à davantage d'étudiants issus des catégories populaires de réussir leur entrée à Sciences Po. Cependant elle demeure un simple pansement sur une jambe de bois qui règle davantage la question de la diversité sociale de l'IEP plus qu'elle ne donne à tous les candidats des chances égales d'intégrer l'école.

Bien qu'un fossé soit constaté en termes d'ouverture sociale entre la procédure CEP et tous les autres modes d'entrée, la procédure internationale ainsi que celle de la mention Très Bien sont à distinguer du concours. Ainsi, Vincent Tiberj explique, pour la procédure internationale, que le taux relativement plus important de candidats issus des CSP viendrait du fait que de nombreux systèmes éducatifs étrangers sont moins susceptibles de développer l'autocensure parmi les étudiants d'origine populaire. L'épreuve orale, par ailleurs, que comprend cette procédure, est démontrée comme comportant moins de biais sociaux que l'examen écrit. Pour ce qui est du cas de la procédure mention Très Bien enfin, même si le profil des candidats, qui ont tous eu d'excellents résultats académiques au cours de leur lycée, n'est évidemment pas neutre d'un point de vue social, le mode d'admission en lui-même ne vient pas rajouter de biais supplémentaire. Vincent Tiberj rappelle ainsi que « *Dans le cas de la procédure mention Très Bien, les caractéristiques sociographiques de l'individu sont ramenées au niveau où elles devraient être dans le cadre d'un processus non biaisé : un niveau marginal et non significatif* ».

Enfin, le mode d'admission le plus injuste socialement demeure le concours, donnée inquiétante puisqu'il constitue encore aujourd'hui la voie majoritaire pour entrer à Sciences Po. C'est ainsi que les enfants d'employés et d'ouvriers ont eu en 2010 2,2 fois moins de chances de réussir le concours indépendamment de leur niveau académique. Vincent Tiberj rappelle par ailleurs qu'au-delà du biais social agissent également les biais de genre et d'origine géographique. Ainsi, les Parisiens ont 2 fois plus de chances de réussir que les autres franciliens et 2,5 fois plus que les provinciaux. Les garçons, enfin, ont 2 fois plus de chances de réussite que les filles. Une des conséquences de ces injustices conduit aujourd'hui encore à figer la structure sociale de Sciences Po, composée à près de 70% d'étudiants issus des catégories sociales favorisées, une tendance contraire à un objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Face à ces inégalités criantes, l'UNEF, malgré son attachement aux principes sur service public d'enseignement supérieur, s'est constamment mobilisée pour réformer à court-terme cette voie d'accès à Sciences Po, et corriger tous les éléments qui viennent favoriser des candidats par rapport à d'autres alors même qu'ils ont les mêmes capacités académiques pour réussir les épreuves de l'examen.

C) La réforme 2009, des premières avancées

L'avancée progressive de l'année universitaire et son commencement début septembre ont permis en 2009 une importante réforme du concours, lors de laquelle l'UNEF a fait valoir ses propositions et obtenu de premières avancées significatives pour diminuer ces biais sociaux.

La première avancée majeure, réclamée par l'UNEF depuis de nombreuses années, était l'avancée du concours dans la foulée des épreuves du baccalauréat, afin de couper l'herbe sous le pied des préparations privées extrêmement onéreuses qui profitaient jusqu'alors du boulevard offert par le choix d'une date fin août pour la tenue du concours d'entrée. Les deux mois dont profitaient abondamment les « grandes parisiennes » se sont donc retrouvés réduits à une semaine de préparation entre les épreuves du baccalauréat et celles de l'IEP de Paris, un impératif de justice sociale aisément compréhensible au vu de la grande majorité des lycéens n'ayant pas les moyens de payer ce genre de préparation et/ou étant contraints de se salarier l'été pour financer leurs études.

Néanmoins, un tel changement de date et un avancement tel des épreuves du concours aurait été, à contenu des épreuves inchangé, dévastateur : les épreuves fin août et leurs programmes de révisions étaient construits en conséquence du temps de préparation, et relativement éloigné des programmes du baccalauréat. L'UNEF a fermement

.....

défendu l'insécabilité du format et du contenu des épreuves. C'est pourquoi nous avons obtenu un rapprochement des programmes de révision des épreuves entre le concours de Sciences Po et le baccalauréat. Nous avons ainsi soutenu la création d'une épreuve par filière et obtenu le rapprochement de l'épreuve d'Histoire du programme de Terminale, bien que cela n'ait été fait qu'avec trop de parcimonie (1 épreuve sur 3 portant sur la période de révisions du bac).

Ces avancées avaient un objectif en commun : acter tant dans le calendrier que dans le contenu des épreuves que la première des préparations au concours de l'IEP est le lycée, et tout particulièrement la terminale. Moins de temps donnés aux prépas pour privilégier certains lycéens et moins de matières sur lesquelles ces mêmes prépas peuvent distinguer leurs protégés, c'est réduire à la fois le nombre et l'avantage comparatif de ces privilégiés. Loin de provoquer une baisse de niveau, avancer de la sorte vers une égalité entre tous les candidats ne peut que permettre à Sciences Po de réellement sélectionner les « meilleurs », toutes préparations étant - au moins un peu plus - égales par ailleurs.

Ces deux avancées se sont accompagnées de deux autres réussites, autres points revendicatifs majeurs de l'UNEF, qui étaient l'introduction d'un oral d'admission après une épreuve d'admissibilité, ainsi que la délocalisation du concours en région, ce qui s'est fait dans le campus de Nancy. Ces deux procédures ont produit des avancées significatives sur lesquelles nous reviendrons plus en détail, et qui nous poussent à en demander l'extension à un maximum de candidats : en réduisant l'autocensure par la délocalisation et les baisses des épreuves par l'oral, nous avancerons d'autant plus sur la voie de la démocratisation de l'IEP.

D) Les risques d'un déplacement des épreuves avant le bac

L'autocensure des lycéens par rapport à Sciences Po est la première raison pour laquelle les catégories sociales favorisées y sont sur-représentées. L'avancement du concours au mois de mars que prévoit la direction risque d'aggraver ce problème. La date-clé en matière d'autocensure est la date limite de candidature : si celle-ci est avancée, le choix de « tenter Sciences Po » devra être fait encore plus tôt. Le risque est donc grand, pour Sciences Po, de voir un grand nombre de lycéens ne pas être candidats du fait de l'avancement de la date : les biais d'information très importants qui existaient déjà avec un examen en juin seront de fait renforcés avec un examen avancé. De plus, la candidature à Sciences Po pourrait être perçue comme secondaire face à la nécessité d'assurer le bac, renforçant l'autocensure. L'alignement sur le calendrier d'admission post-bac que nous impose le Ministère peut donc être un retour en arrière considérable en matière de démocratisation.

De plus, si le concours est déplacé en mars, les lycéens seront moins bien préparés à ses épreuves. L'avancement du concours à juin était une avancée car il le rapprochait du baccalauréat. Les préparations d'été n'avaient donc plus lieu d'être. Au contraire, l'avancement du concours en mars va ici renforcer le rôle des préparations à l'année. Sans réforme profonde du concours, le recours aux prépas sera encore plus fréquent, d'autant que les révisions auront lieu en même temps que les révisions pour les bacs blancs. L'avancement du concours doit donc pousser l'administration à revoir en profondeur le format et le contenu des épreuves, de manière à rendre le concours accessible à des lycéens en cours de formation.

Face à ces deux risques - augmentation de l'autocensure et recours croissant aux prépas - le rôle d'information de Sciences Po est plus que jamais nécessaire. Par le site internet, par les brochures ONISEP, sur les forums d'orientation, Sciences Po doit être en mesure d'informer un maximum de lycéens des évolutions à venir, avec un accent particulier pour les lycées de province, éloignés des grands salons de l'étudiant, portes ouvertes, etc. L'autocensure serait moindre si les lycéens pouvaient avoir des informations claires et définitives dès la fin de l'année de 1ère. De plus, une des principales raisons du recours aux prépas est le manque d'information et le caractère flou des exigences des correcteurs. La lisibilité avancée des critères d'exigence est donc essentielle. Mieux informer est donc une condition nécessaire pour maintenir le cap de la démocratisation.

.....

II) Le changement de calendrier offrent des opportunités et dictent des nécessités pour éviter une recrudescence des biais sociaux

A. La voie d'admission par CEP conservée

L'avancement de la date du concours ne devrait pas affecté outre mesure la voie d'admission par la Convention Education Prioritaire (CEP). Celle-ci se compose d'une épreuve orale consistant en l'exposé d'une revue de presse préparée qui constitue une première phase d'admissibilité, suivie d'un autre entretien quelques mois plus tard évaluant « la motivation, la réflexion et la curiosité intellectuelle du candidat ».

Le seul impact de cette réforme du concours serait d'avancer les oraux dans l'année, et de réduire le temps d'écart entre les deux oraux, ce qui n'aura pas a priori de conséquences majeures sur la préparation de l'épreuve.

L'UNEF tient à rappeler que la voie d'accès par CEP ne remet pas en cause fondamentalement en cause l'inégalité d'accès à Sciences Po pour les étudiants venant de CSP moins favorisées. Elle permet cependant, à l'heure où les procédures d'entrée à Sciences Po sont fortement biaisées socialement, de diversifier les profils sociaux des candidats puisque c'est la voie d'admission la moins socialement discriminante. C'est pourquoi l'UNEF demande à ce que le nombre de partenariat entre Sciences Po et les lycées ZEP soit élargi et mieux réparti. En effet, aujourd'hui la majorité des lycées conventionnés se situent à Paris, ce qui n'est pas représentatif de la répartition géographique des ZEP.

B. La procédure Mention TB disparaît : une procédure sur dossier doit demeurer !

La modification du calendrier des épreuves et de la sélection des lycéens conduit de fait à la disparition de la procédure d'entrée par Mention Très Bien puisque la sélection s'effectuera avant le bac. Cette procédure, contrairement au concours qui avantage clairement les lycéens issus de classes favorisées, est d'après Tiberj «*socialement neutre*». Supprimer la procédure d'entrée par la mention très bien revient donc à supprimer une voie d'accès moins injuste socialement pour ne maintenir que celle qui impose le passage d'un examen écrit et se révèle très injuste : ainsi, les candidats parisiens ont 2,5 fois plus de chances de le réussir que les provinciaux et les garçons deux fois plus de chances de le réussir que les filles.

C'est pourquoi il est fondamental de conserver une véritable voie d'admission sur dossier à part entière, par laquelle rentreront un nombre de candidats similaire à ceux qui rentrent actuellement sur mention très bien. Il s'agit là d'une garantie essentielle de la démocratisation : les coûts financiers du concours étant très rédhibitoires, la perspective de pouvoir en être exonéré pour les épreuves écrites est une condition essentielle de la réduction de l'auto-censure. De plus, l'étude du dossier, comme rappelé précédemment, est moins socialement biaisée que les épreuves écrites.

Si l'admission sur dossier doit signifier l'absence pour un certain nombre de candidats d'examens écrits, celle-ci doit cependant se compléter d'un oral, qui portera essentiellement sur la motivation et la personnalité des candidats. En effet, comme le signale Vincent Tiberj, «*une partie (du) gap social se résorbe au moment de l'oral d'admission : ainsi, l'impact de l'origine sociale est non significatif pour ceux qui ont pu passer en jury d'admission, mais encore faut-il atteindre cette barre d'admissibilité.* »

C'est pourquoi, non seulement l'admission sur dossier doit être une admissibilité suivie d'un oral, mais encore la barre d'admissibilité pour la procédure d'entrée sur dossier doit rester assez ouverte, par exemple avec pour critère des notes des épreuves anticipées du baccalauréat se situant autour de 14.

C) Pour une date qui garantisse l'égalité et l'accessibilité à tous

Réfléchir sur la question de la date des épreuves est primordial en ce que ce choix n'est pas sans conséquence sur la décision d'un candidat potentiel de passer les épreuves ou non. Lorsque le concours avait lieu fin août, de nombreux lycéens intéressés par Sciences Po ne passaient finalement pas les épreuves parisiennes dans la mesure où les résultats tombaient quelques jours avant la rentrée, et impliquait de trouver un logement en urgence à Paris, à des coûts souvent exorbitants. La date peut ainsi avoir des conséquences financières pour les candidats qui encouragent l'auto-censure.

D'autre part, elle n'est pas non plus sans influence sur les temps et niveaux de préparation des candidats. Lorsque nous avons plaidé, lors de la réforme 2009, pour un passage de l'examen écrit début juillet plutôt que fin août, l'objectif était également de couper l'herbe sous le pied aux prépas privées que seuls les candidats les plus aisés pouvaient s'offrir pendant leur été. Il en résultait que les candidats n'arrivaient pas sur un pied d'égalité le jour du concours, entre ceux qui avaient pu intensément et efficacement révisé pendant deux mois grâce à de nombreux entraînements et cours de méthodologie, ceux qui avaient révisé seuls chez eux, et ceux dont le temps de révision avait été réduit en raison d'un emploi saisonnier nécessaire au financement de leurs études.

Dans son combat permanent pour la démocratisation de l'IEP, l'UNEF reste donc consciente des enjeux liés au choix de la date pour cette nouvelle réforme 2011, et applique alors une réflexion similaire à ce qu'elle a eu par le passé, à savoir trouver la date qui permettra à un maximum de lycéens de passer les épreuves, et faire en sorte qu'ils aient des chances identiques, à niveau académique équivalent, de réussir l'examen.

Dans la mesure où, avec la réforme 2011, le concours aura lieu en cours d'année académique désormais, de nouveaux défis sont posés en termes d'information, de disponibilité des candidats et de temps de préparation des épreuves.

Tout d'abord, dans la mesure où le premier des biais d'accès au concours est l'information, l'UNEF propose d'envisager une procédure d'inscription large qui s'étalerait entre les vacances de Toussaint et fin janvier/début février. En parallèle d'un travail de communication important effectué par Sciences Po auprès de l'ensemble des lycées de France, les lycéens auront ainsi également la possibilité de prendre connaissance de l'existence de l'IEP à travers les revues ONISEP, systématiquement envoyées au début de la procédure Admission Post-Bac qui commence autour du 20 janvier.

L'UNEF propose de fixer la date de l'examen écrit à la fin des vacances de février. Seule cette option permet en effet à l'ensemble des candidats de bénéficier d'un temps minimal de révision et d'arriver en relative situation d'égalité le jour des épreuves, ce que ne permet pas une date placée sur un weekend de vacances commun aux trois zones. Certes, un tel choix implique que certains candidats ne seront plus en vacances lors d'un tel weekend, qu'ils auront alors potentiellement des difficultés à faire le déplacement jusqu'à Paris et seront, pour certains, obligés de s'absenter au lycée pour quelques cours. C'est pour minimiser ces effets négatifs que l'UNEF demande à ce que les épreuves aient lieu un dimanche, et non un samedi. Par ailleurs, comme rappelé plus bas, une telle proposition devra être accompagnée d'une délocalisation rapide des épreuves écrites sur davantage de sites délocalisés afin de diminuer les temps de déplacement des candidats.

Nous souhaitons enfin que cette délocalisation s'applique également pour la dernière phase d'admission, à savoir les entretiens oraux. En termes de dates, nous proposons que ces derniers soient organisés sur l'ensemble des vacances de Pâques, et que les convocations tiennent compte de la zone académique du candidat.

D) La nécessité d'une délocalisation plus large contre les biais géographiques et l'autocen-

.....

sure

L'avancement du concours au cours de l'année rend encore plus cruciale qu'auparavant la délocalisation du concours. Son efficacité, depuis son expérimentation à Nancy, n'est plus à démontrer : c'est bien 50% supplémentaire d'enfants issus des classes populaires qui s'y sont présentés par rapport à Paris.

L'autocensure financière est en effet une des barrières principales du passage de l'examen : engager des frais importants de transport et d'hébergement pour un concours que l'on est pas sûr de réussir est très rédhibitoire, de surcroît pour les milieux les moins favorisés qui subissent l'autocensure culturelle. A cette contrainte financière s'ajoute celle du temps : l'examen ayant à présent lieu pendant l'année scolaire, la perspective de devoir louper des cours constitue un élément supplémentaire d'autocensure.

Plus que jamais, il faut donc rendre le concours accessible en le délocalisant un maximum en région. Les perspectives de la délocalisation à Poitiers cette année et à Lyon l'année suivante sont satisfaisantes ; mais le rythme devra s'accélérer si l'on ne veut pas priver des candidats de passer l'examen. L'existence des campus délocalisés est une opportunité à saisir dans cet objectif : des locaux sont déjà disponibles sur place, des équipes de SciencesPo sont mobilisées et ont déjà tissés des liens avec les universités alentours pouvant mettre leurs bâtiments à disposition (comme à Nancy).

De plus, la délocalisation sera également nécessaire, pour les mêmes raisons, pour l'entretien oral : étendu à tous les admissibles (ce que nous encourageons), il représentera des frais supplémentaires pour un certain nombre de candidats. La mobilisation de jurys sur les campus délocalisés, une fois de plus, semble être faisable et permettrait à des centaines de lycéens de ne pas avoir à dépenser des centaines d'euros supplémentaires pour une issue incertaine.

La question, enfin, est encore plus sensible en ce qui concerne les DROM COM. Leur éloignement géographique les obligeant à prévoir plusieurs jours de voyage et donc d'absence, ainsi que des frais encore plus élevés, les écarte de fait du passage de l'examen. C'est pourquoi nous demandons que des centres d'examens y soient également mis en place afin que les candidats des outre-mer soient à égalité avec ceux de la métropole. A défaut de possibilité d'une mise en place rapide de ces centres, nous sommes favorables à la création d'une voie d'admission similaire à l'actuelle procédure internationale avec un jury se déplaçant sur place afin de faire passer les entretiens oraux.

E) Le concours en une seule journée, une opportunité à saisir

L'actuel passage de l'examen d'entrée sur deux journées entraîne de nombreux couts supplémentaires pour les candidats, ainsi qu'un grand nombre de difficultés toutes pratiques particulièrement pour les lycéens non-franciliens. L'UNEF propose depuis plusieurs années le passage des épreuves sur une seule journée, qui impliquerait bien sûr des modifications dans le contenu et la nature des épreuves. L'examen du rapport Tiberj de 2011 nous conforte dans cette analyse, celui-ci postulant que « les coûts dérivés du concours (hébergement, transport) sont donc socialement pénalisants ».

Le passage des épreuves sur une journée unique impliquerait de réduire le nombre d'épreuves à passer tout en conservant une journée n'excédant pas les actuelles 8h d'examen - conditions déjà particulièrement intenses en fin de lycée.

Cette opportunité est particulièrement intéressante non seulement du point de vue des biais sociaux, mais aussi pour de simples considérations pratiques, le passage de l'examen durant un week-end étant inévitable au moins pour certaines académies, ce qui complique beaucoup les déplacements des candidats à Sciences Po et donc leurs conditions d'examen.

.....

III) Les épreuves doivent s'ajuster aux changements de calendrier pour combattre des biais socio-culturels considérables

A. Des épreuves actuellement discriminantes

Dans sa forme actuelle, le concours reste composé d'épreuves particulièrement discriminantes socialement ou non adaptées au niveau des candidats. Malgré les améliorations qui ont pu être apportées au format et au contenu des épreuves lors de la précédente réforme du concours en 2009, certaines épreuves posent toujours problème.

Ainsi, le concours est composé de :

Une dissertation d'histoire de quatre heures. L'étude de V. Tiberj (2002) montre que cette épreuve est la plus socialement discriminante. Ainsi, à niveau équivalent au bac, les candidats issus des catégories socioprofessionnelles favorisées réussissent mieux cette épreuve, avec 0,65 points de plus en moyenne que ceux issus des CSP défavorisées. Elle fait en effet appel à des connaissances pures, organisées selon un formalisme et une méthodologie très stricts. Une amélioration a tout de même été apportée à cette épreuve, avec un sujet de dissertation portant sur le programme de Terminale, qui va de 1945 à nos jours. Ce rapprochement entre le programme du baccalauréat et le programme du concours n'a pu qu'améliorer l'accessibilité de l'épreuve, et donc la rendre moins discriminante.

Une épreuve de langue vivante de trois heures. L'enquête de Vincent Tiberj révèle que cette épreuve est, avec l'histoire, l'une des plus discriminantes (0,49 points de plus pour les étudiants issus de CSP favorisées). En effet, les jeunes issus de CSP favorisées sont généralement plus en contact avec des milieux polyglottes ou anglophones et bénéficient souvent de séjours linguistiques divers. Actuellement, une note inférieure à 7/20 à cette épreuve est éliminatoire, bien que les jurys aient la possibilité d'assouplir cette règle dans les faits.

Une épreuve de spécialité, choisie librement par le candidat mais en lien avec les matières dominantes de chacune des filières du baccalauréat. L'épreuve dure trois heures.

Pour la série S, le candidat passe une épreuve typique de mathématiques. Pour la série ES, le candidat passe une épreuve sur documents à dominante économique. Pour la série L, le candidat passe une épreuve de commentaire de texte.

L'avantage de ce genre d'épreuve est de permettre aux candidats de démontrer leurs capacités sur un sujet et un format qu'ils maîtrisent normalement relativement bien puisqu'ils sont propres à chaque filière tout en restant suffisamment ouverts pour que les étudiants puissent choisir librement la matière dans laquelle ils souhaitent être évalués.

Cependant, au vu de la diversité des épreuves proposées, chacune a ses spécificités.

L'épreuve de maths, bien qu'elle permette de tester un mode de raisonnement de façon relativement peu discriminante, n'est pas réellement accessible à un candidat en fin de terminale. Elle n'est pas réellement accessible car elle a été évaluée à un niveau vraiment plus élevé que celui exigé pour le baccalauréat et n'est accessible qu'aux candidats venant de terminale S spécialité maths.

L'épreuve de littérature relève plus d'une interprétation sociologico-philosophico-historique du texte que d'un réel commentaire littéraire. Les exigences ne sont donc pas claires et encouragent à considérer cette épreuve comme une épreuve de culture générale. Cela fait d'une part doublon avec la véritable épreuve d'ordre général, et reproduit donc les biais sociaux introduits par ce type d'épreuve.

L'épreuve d'économie semble la plus satisfaisante. Exigeant du candidat l'analyse d'un corpus de documents,

.....

cette épreuve est la seule à mettre tous les élèves à quasi-égalité vis-à-vis de leur niveau social. Elle possède en effet des caractéristiques semblables à celles de l'épreuve sur documents supprimée en 2009 et dépend avant tout de la réflexion personnelle de l'étudiant et de sa capacité à synthétiser. Ainsi, bien que reposant sur une certaine méthodologie formelle, cet exercice semble remplir ses objectifs croisés de neutralité sociale ainsi que de «sélection intelligente».

Une épreuve d'ordre général d'une durée de quatre heures, sous la forme d'une dissertation ou d'un commentaire de texte. La culture générale, sans programme spécifique, devient une épreuve de culture dominante. Bien que cette épreuve ne soit pas la plus socialement discriminante, elle n'en reste pas moins problématique. Son contenu fait appel à des notions qui n'ont pas toujours été vues en philosophie ou en français, et demande donc un capital culturel supplémentaire à celui acquis au cours de la scolarité au lycée. Or on sait que le capital culturel est fortement lié au milieu social, ce qui peut faire de cette épreuve une source particulièrement importante d'autocensure.

B. Modifier les épreuves pour que le lycée reste la meilleure préparation au concours

C'est pourquoi nous demandons que les épreuves dans leur durée, leur format et leur contenu soient révisées afin de tenir compte des contraintes nouvelles issues de l'avancement de la date.

Tout d'abord, afin de lutter contre l'autocensure et que le fait d'avoir à se déplacer n'en soit pas un facteur (ce qui risque d'arriver comme expliqué plus haut étant donné que le concours sera désormais en plein milieu de l'année scolaire), nous voulons que les épreuves se déroulent sur une journée, ce qui implique de diminuer leur nombre et leur volume horaire.

Nous souhaitons également que les formats et contenus des épreuves soient revus afin de mieux correspondre à ce qui aura été étudié en classe de première (seule base commune à tous les candidats, sans discrimination d'avancement dans le programme).

Pour l'épreuve d'Histoire, nous avons expliqué plus haut que la dissertation, seul exercice proposé au concours, était socialement très discriminante. C'est pourquoi nous demandons que soient proposés, au choix, une épreuve documentaire et deux dissertations. En effet, l'étude de document est la méthode d'évaluation la plus pratiquée en première, ce qui donnerait leur chance à tous les candidats de réussir cette épreuve puisqu'ils l'auront étudiée toute une année durant. De plus, nous demandons à ce que soit garanti au moins un sujet couvrant le XX^{ème} siècle, période étudiée dans son intégralité en première, afin que les candidats ne se retrouvent pas face à des sujets qu'ils ne pourraient pas traiter, ne les ayant pas encore étudiés dans le cadre du programme de terminale. Il faudrait en outre réduire le format de l'épreuve à 3h afin que toutes les matières du concours puissent être faites sur une journée.

Concernant l'épreuve de langue du concours, la note éliminatoire ne semble plus être pertinente. D'une part, les cours de langue suivis à Sciences Po et la troisième année à l'étranger permettent à tout étudiant, quel que soit son niveau d'anglais en première année, d'atteindre le niveau C1 exigé pour la diplomation. D'autre part, certains candidats passent une épreuve dans une langue autre que l'anglais lors de l'examen d'entrée. Certains étudiants entrent donc à Sciences Po sans que l'on connaisse avec exactitude leur niveau d'anglais, et en sortent pourtant diplômés, avec un niveau C1. Cela prouve une fois de plus que le plus décisif est la possibilité de progresser en langue tout au long de la scolarité à Sciences Po, et pas d'éliminer des candidats sur la base de leurs capacités avant même d'y être entrés.

De plus, il serait souhaitable de réduire le coefficient de l'épreuve. En effet, s'il est compréhensible que Sciences Po teste le niveau de langue des candidats, l'épreuve ne doit pas avoir un poids prépondérant dans l'obtention de l'examen d'entrée, au risque de maintenir les biais sociaux qui existent avec l'épreuve actuelle. Socialement discriminante et ayant pour objectif d'évaluer mais pas de sélectionner, il est logique qu'elle ne compte pas autant que les autres épreuves.

.....

Afin de réduire la durée de l'épreuve, il semble nécessaire de revoir le format des exercices, et plusieurs exercices peuvent être modifiés dans cette perspective.

Ainsi, l'exercice de commentaire d'un graphique pourrait être supprimé. Les autres exercices permettent déjà d'évaluer de façon correcte le niveau de langue alors que le commentaire de graphique encourage le bachotage et donne donc clairement une valeur ajoutée aux préparations privées au concours. Il s'agit en effet d'acquérir un vocabulaire très précis et de le mobiliser en un minimum de temps afin de pouvoir se concentrer sur les autres exercices qui, du fait de leur format, demandent une véritable réflexion lors de l'examen.

De plus, dans la perspective à la fois de réduire la durée de l'épreuve à deux heures et de rapprocher l'exercice de celui demandé au baccalauréat, il est possible de réduire la taille exigée de l'essai à 300 ou 400 mots.

L'épreuve de culture générale, dont la méthodologie et les connaissances se rapprochent fortement de la philosophie effectuée en Terminale, n'a plus de sens à ce moment de l'année scolaire. Déjà fortement discriminante du fait des exigences surpassant celles d'un bachelier, l'avancement de l'examen en cours d'année scolaire éloigne considérablement les exigences de l'épreuve des capacités d'un élève de Terminale au mois de février/mars. Conserver cette épreuve reviendrait donc à accentuer les biais sociaux et à renforcer le poids des prépas privées, et à déconnecter l'examen de la réalité des capacités académiques des candidats à ce moment de l'année. Nous proposons donc de la supprimer.

Quant à l'épreuve par filière, il est important de respecter un certain nombre de principes les concernant.

Il est tout d'abord nécessaire que le contenu et la forme des épreuves se rapprochent le plus possible de ce qui est exigé au bac afin que les classes de première et terminale restent la meilleure préparation à l'entrée à Sciences Po. Ainsi, il serait judicieux de refaire de l'épreuve de littérature un véritable commentaire de texte, et de rapprocher le contenu de l'épreuve de mathématiques du programme de première de lycée commun à tous les S, quelle que soit leur spécialité. Il faut en outre que tout le devoir soit faisable indépendamment des réponses données aux questions précédentes. Les questions doivent donc être plus ou moins indépendantes les unes des autres (tout en gardant une certaine cohérence dans le devoir) afin qu'une erreur ou un manque de connaissance ne compromette pas le succès dans la matière.

Essayer de conserver des épreuves s'approchant le plus possible du programme commun aux trois filières permet en outre aux candidats de choisir l'épreuve qu'ils veulent passer et donc leur donne plus de chances de réussir l'examen. C'est ce qu'on observe aujourd'hui avec la proportion de S et ES qui décide de passer l'épreuve de littérature. C'est pourquoi il faut que l'épreuve de filière dans chaque matière s'approche autant que faire se peut du socle commun aux trois séries.

Enfin, afin que tous les étudiants puissent se préparer correctement, il est nécessaire que Sciences Po fasse un effort de clarification sur les exigences demandées pour chaque épreuve afin que tous les candidats sachent ce qu'il est attendu d'eux. Ces informations doivent être fournies avant le moment où le candidat doit sélectionner l'épreuve qu'il souhaite passer afin qu'il ait toutes les cartes en main pour faire le choix qui lui semble le plus adapté à ses compétences.

Cependant, les épreuves par filières conservent une injustice importante : les littéraires ont beaucoup moins de choix que les autres filières puisque, compte-tenu des programmes, ils ne peuvent effectuer que le commentaire de texte, tandis que les autres séries peuvent choisir entre l'épreuve correspondant à leur spécialité ou ce même commentaire. Or, ces mêmes séries littéraires sont sous-représentées à Sciences Po. C'est pourquoi nous proposons que l'épreuve par filière soit remplacée par une épreuve sur documents commune à tous les candidats. Celle-ci aurait l'avantage de valoriser la capacité d'analyse et de synthétisation et la réflexion personnelle du candidat au détriment d'un savoir-faire méthodologique et de l'évaluation de connaissances et donc de réduire l'impact du milieu social sur la réussite de l'examen. Ceci permettrait donc de donner leur chance à des étudiants qui n'ont pas, en termes de volume de connaissance, la possibilité de rivaliser dans le concours avec d'autres candidats qui auront été baignés dans la « culture dominante » depuis leur plus tendre enfance et de valoriser la réflexion du candidat.

.....

C. L' « effet concours » : des effets bénéfiques d'une sélection en deux étapes

Quand la différence entre le dernier candidat admis et le premier non reçu est de 1,5 points sur 240, il n'y a pas de droit à l'erreur. C'est sur cette petite marge que les biais sociaux (maîtrise absolue de l'expression écrite, connaissances dues à l'environnement socioculturel) jouent à plein. La conséquence, c'est que le meilleur moyen de diminuer les biais sociaux c'est de diminuer le ratio nombre d'admis / nombre de candidats. C'est entre autres pour cette raison que nous avons soutenu la politique d'augmentation du nombre d'étudiants à Sciences Po ces dernières années. C'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité la disparition du concours à Bac + 1, car cela permettait d'ouvrir plus de places au concours Bac + 0. Dans cette perspective, l'introduction d'une sélection en deux étapes (admissibilité / admission) est un moyen de réduire mécaniquement les biais sociaux.

En effet, ajouter une seconde phase de sélection implique, par effet mécanique, la hausse du taux d'admissibilité concernant les épreuves écrites et donne alors davantage de chances aux candidats issus de CSP défavorisées de faire leurs preuves. Plus de taux d'admissibilité se relâche dans la première phase de sélection d'un concours, plus on donne une chance à l'échantillon des admissibles d'être représentatif de la société. Ainsi un concours se déroulant en deux phases de sélection est plus juste socialement qu'un concours se déroulant en une seule phase.

Si notre choix s'est porté sur une épreuve orale c'est à la fois pour assurer la variété des modes de d'évaluation et parce que nous avons la conviction que cette épreuve, avec une grille de critères suffisamment précise, n'évaluerait plus seulement les performances académiques et culturelles des candidats, non plus un capital culturel socialement construit ou une formalité méthodologique, mais aussi leur motivation. L'introduction d'un oral -pour lequel les aptitudes sont beaucoup moins socialement réparties que pour l'écrit- permet tout d'abord une diversification accrue des critères de notation, et donc du recrutement à l'IEP.

Les résultats de l'enquête 2010 de V. Tiberj confirment ces réflexions :

« Une partie [des biais sociaux] se résorbe au moment de l'oral d'admission : ainsi, l'impact de l'origine sociale est non significatif pour ceux qui ont pu passer en jury d'admission, mais encore faut-il atteindre cette barre d'admissibilité. De plus, même si l'origine sociale n'affecte pas le jugement porté par les jurys, ce n'est pas le cas du genre : les candidates continuent à moins bien réussir compte tenu de leur niveau que les candidats. »

Généraliser le deuxième temps de la sélection a donc un double impact intéressant : le relâchement du taux de sélection en première phase (admissibilité) - et donc l'accessibilité accrue des catégories défavorisées - conjugué à une seconde phase (admission) à impact social négligeable. Ces raisons sont celles pour lesquelles l'UNEF demande une généralisation de l'oral à un maximum de lycéens afin que tous les admis le soient à l'issue de cette deuxième étape.

Il est enfin fondamental que l'épreuve écrite, comme toutes les autres, soit assortie de critères d'évaluation clairs et officiels, afin que l'ensemble des admissibles soient à égalité devant la préparation de leur admission, et que les plus défavorisés ne puissent pas être touchés - à travers l'absence de préparation privée - par une asymétrie d'information qui leur serait défavorable,

.....

IV. Synthèse

Déplacer le concours, c'est prendre trois risques principaux : que les lycéens ne soient pas informés à temps de la procédure d'entrée à Sciences Po, qu'ils s'autocensurent pour des raisons financières et culturelles, et que les épreuves ne soient pas en conformité avec ce que l'on peut attendre d'un élève en cours de Terminale, renforçant le poids de l'origine sociale et des prépas privées dans la réussite du concours.

Dès lors, pour minimiser les biais sociaux, l'UNEF demande :

De placer le concours après les vacances de février, sur une journée, un dimanche pour permettre à tous de disposer d'une semaine de révision et de pouvoir passer l'examen sans avoir à rater de cours.

De généraliser l'admissibilité et l'entretien oral qui mettent tous les candidats sur un pied d'égalité une fois passée les épreuves écrites

De réformer les épreuves : réduire leur nombre à deux ou trois pour 8 heures maximum afin de les faire tenir sur une journée, avec :

Une épreuve d'histoire : deux dissertations et un ensemble documentaire au choix, afin de rapprocher la préparation du concours de celle du bac

Une épreuve sur documents, type d'épreuve écrite le moins discriminant

Si l'épreuve d'anglais devrait être maintenue, elle devrait être raccourcie, sans note éliminatoire et avec une pondération diminuée afin de lui redonner son rôle de contrôle du niveau et pas de moyen de sélection

De conserver une voie d'entrée exempte d'examen écrit admettant le même nombre de personnes que la voie Mention Très Bien, afin de ne pas priver les lycéens n'ayant pas les moyens financiers de passer le concours et de réduire l'autocensure

D'accélérer le rythme de la délocalisation des centres d'examen, délocalisation rendue encore plus cruciale par le changement de date

V. Annexes et questions fréquemment posées

A. Intégrer APB : une démarche complexe et risquée

Quand bien même la question de l'intégration au système Admission Post-Bac (APB), plateforme sur laquelle les élèves de Terminale saisissent leurs vœux d'établissements d'enseignement supérieur et reçoivent leurs propositions, n'est pas posée à court terme, il nous paraît nécessaire d'y réfléchir

Intégrer ce système pourrait certes avoir des avantages. Sciences Po se « normaliserait » en intégrant APB, rejoignant ainsi la majorité des formations d'enseignement supérieur : l'IEP paraîtrait peut-être plus accessible. De plus, APB permettrait d'être un vecteur d'information de l'existence de Sciences Po, à travers le moteur de recherche par filière par exemple.

Cependant, cela présenterait des inconvénients qui surpassent ces avantages. Tout d'abord, les élèves plaçant Sciences Po en premier choix pourraient se voir discriminer par les formations se situant en-dessous dans l'ordre des choix ; or, l'admission à Sciences Po dépendant notamment de la réussite à l'examen et donc pas des mêmes critères que, par exemple, les CPGE ou les filières sélectives de l'université, il paraît très pénalisant pour l'élève de prendre le risque de se voir refuser ses vœux pour avoir placé Sciences Po en premier sans même connaître le résultat de son examen. De plus, intégrer APB risque de complexifier la procédure d'admission à l'IEP pour les candidats. En effet, ceux-ci devraient effectuer deux procédures : celle d'APB, ainsi que celle propre à l'examen (pour l'inscription au concours, les éléments du dossier, etc). L'effort de clarté et d'information quant à la marche à suivre devra donc être important.

La complexité d'une hypothétique intégration est renforcée par la question du calendrier. En effet, si l'on choisissait de placer l'examen avant la fin de la saisie des vœux (le 20 mars cette année), on aurait alors des candidats n'ayant pas saisi Sciences Po sur APB qui le passeraient, et d'autres qui ne saisiraient leurs vœux que plus tard, après l'examen. Que faire de candidats ayant réussi leur examen mais qui n'auraient pas saisi Sciences Po sur APB ? A l'inverse, ne risque-t-on pas de faire utiliser inutilement un vœu à ceux qui s'y prendraient trop tard pour s'inscrire à l'examen ? Dans tous les cas, les candidats n'étant pas retenus pour l'oral, ne pouvant pas retirer Sciences Po de leur liste de vœux en gâcheraient un. Certes, ils pourraient le mettre en dernière place (changement possible de l'ordre des vœux jusqu'au 31 mai environ) mais cela ferait toujours un vœu en moins et serait visible par les autres vœux, ce qui recréerait le risque cité plus haut de discrimination.

Intégrer APB présenterait donc davantage d'inconvénients et de complications pour les candidats que d'avantages ; les risques de manque de lisibilité des procédures ainsi que la question de la discrimination des étudiants choisissant Sciences Po dans leur liste de vœux présentent trop de risques, et risquent d'augmenter injustices et autocensure.

B. Qu'est-ce que le mérite ?

Nombreux sont ceux également qui se revendiquent de la « méritocratie » et qui estiment que nous la remettons en cause. Nous estimons qu'il ne peut y avoir de mérite s'il est socialement construit, voire acheté. Nous estimons qu'il n'y a pas de mérite sans égalité des chances. Les MTB ou les CEP sont-ils moins méritants parce qu'ils n'ont pas passé le concours ? Il est inacceptable de parler de « mérite » quand on voit à quel point le milieu social influence la réussite de l'examen d'entrée, quand on voit que 78% des candidats sont issus des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées de la population. Il est impensable de parler de « méritocratie » quand toutes choses égales par ailleurs, un

.....

étudiant non-parisien a plus de deux fois moins de chances de réussir l'examen qu'un parisien ?

Pour l'UNEF la réponse est claire. Sans réforme du concours, Sciences Po restera une école d'élite et un centre de la reproduction sociale. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec le mérite, sauf dans sa version « censitaire »

C. La baisse du niveau

Nombreux sont ceux qui, dès lors que l'UNEF parle de réformer le concours pour diminuer les biais sociaux, craignent, annoncent, prédisent une « baisse du niveau ». Seulement par quel raccourci de pensée peut-on dire que la suppression des biais sociaux ferait baisser le niveau ? Avec quels arguments peut-on décemment soutenir que la justice sociale et l'égalité des chances sont incompatibles avec l'excellence académique ?

L'introduction d'une procédure CEP n'a en aucun fait baisser le niveau de Sciences Po ni dévalorisé les diplômes. On sait que 9 étudiants entrés sur convention sur 10 passent dans l'année supérieure. De même, les admis sur MTB réussissent généralement mieux que les autres étudiants, avec en moyenne 1 point de plus. Voilà qui devrait redonner confiance dans la valeur du bac, ou au moins de la mention très bien ! Nous estimons par ailleurs que ce n'est pas un concours entièrement fondé sur le capital culturel qui est le plus à même de recruter des étudiants de qualité. En l'état, cette procédure ne sert qu'à recruter des étudiants des classes les plus favorisées.

On sait également que la difficulté d'un concours tient essentiellement dans son taux de sélectivité, et qu'il suffit donc de le baisser pour obtenir un examen plus juste, sans pour autant en affecter la qualité. La sélection se joue parfois à un quart de point, ce qui est peu... et ne suffit pas à dire que celui qui avait ce quart de point en moins était moins capable de réussir. Enfin, nous sommes convaincus que la qualité du diplôme de Sciences Po dépend avant tout de l'excellence de sa formation. La diversification du recrutement ne peut en rien nuire à cette formation, au contraire, elle ne peut que l'enrichir.